



MISSION DU PRÉSIDENT AUPRÈS DE LA COUR GÉNÉRALE DU COMMONWEALTH DU MASSACHUSETTS

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU)
 - Boston (Massachusetts)
 - 11 décembre 2013
- PARTICIPANTS**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
- CONTEXTE**
- À la suite d'une réflexion sur la stratégie de la DANREU, il a été décidé qu'il serait opportun de proposer à quelques États américains clefs, dont le Massachusetts, la mise sur pied de relations bilatérales formelles en complément des relations multilatérales entretenues par l'ANQ au sein des organisations interparlementaires américaines. Ces relations visent à étudier en profondeur certains sujets d'intérêt et à renforcer des alliances pour supporter ces mêmes dossiers au niveau multilatéral.
 - Le Massachusetts partage beaucoup de caractéristiques avec le Québec : la taille de la population, l'importance du milieu de l'enseignement supérieur, l'effervescence du secteur technologique, etc. Cet État du Nord-Est américain est également un partenaire régional en termes d'enjeux énergétiques et environnementaux. Dans cette perspective, le président de l'ANQ et les parlementaires québécois membres de la DANREU ont proposé aux autorités de la Cour générale du Massachusetts (Chambre des représentants et Sénat) de développer une entente bilatérale formelle.
 - Reconnaissant l'intérêt mutuel d'instituer une telle relation, l'ANQ et la Cour générale du Massachusetts ont tenu une première rencontre en mai 2013 pour discuter des modalités du projet. Une seconde rencontre, tenue en août 2013 en marge de l'Assemblée annuelle de la National Conference of State Legislatures (NCSL) ayant eu lieu à Atlanta (Géorgie), a permis de finaliser le projet d'entente.
- THÈME**
- La signature d'une entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Signer le projet d'entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts.
- Proposer les principaux thèmes qui feraient l'objet de discussions entre les parlementaires du Québec et du Massachusetts dans le cadre de cette relation institutionnalisée.
- Établir une collaboration avec des alliés influents afin de promouvoir les intérêts du Québec au sein de divers réseaux interparlementaires multilatéraux.
- Approfondir l'étude de certains enjeux d'intérêt commun afin de proposer des solutions appropriées qui tiennent compte des réalités des deux États.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

- Le président de l'ANQ a signé, en compagnie de la présidente du Sénat du Massachusetts, M^{me} Therese Murray, l'entente bilatérale instituant l'Association parlementaire Québec-Massachusetts (l'Association).
- L'Association a pour mission la mise en œuvre d'un forum visant à renforcer le dialogue et les liens d'amitié entre l'ANQ et la Cour générale du Massachusetts. À cette fin, l'Association pourra proposer aux parties des initiatives ou des mesures visant à élaborer une politique de coopération dans les limites de leurs compétences respectives.
- Le président de l'ANQ s'est par ailleurs entretenu avec la présidente du Sénat du Massachusetts ainsi qu'avec les sénateurs et représentants ayant contribué à la rédaction du projet d'entente. Les discussions ont porté, notamment, sur les thèmes à prioriser lors de la 1^{re} session de l'Association, qui se tiendra en 2014-2015. Il a été convenu que la collaboration sur le plan universitaire, notamment les échanges d'étudiants et les questions énergétiques, telles que la construction de nouvelles interconnexions entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, devraient être abordés lors des premiers travaux de l'Association.

COÛT

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Per diem et autres frais | 947,40 \$ |
| - Transport | 828,03 \$ |

Total	1 775,43 \$
--------------	--------------------